



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme DESBOUILLONS

☎ 02.40.41.47.68

☎ 02.40.41.47.50

icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr

Nantes, le **30 MAI 2013**

Information sur l'existence d'un avis tacite sans observation de l'autorité environnementale

Nom du pétitionnaire : S.A.S CROWN EMBALLAGE FRANCE

Nature et adresse du projet : actualisation de la situation administrative des activités exercées dans l'usine de fabrication d'emballages métalliques, située à NANTES - 19 boulevard du Maréchal Juin.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 28 mars 2013.

Depuis le 28 mai 2013, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis de remarque dans le délai imparti et la procédure peut continuer ; le délai réglementaire imparti étant expiré. L'avis de l'autorité environnementale est tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le **PREFET**
de la Loire-Atlantique
de la direction de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.